

Nombre de membres en exercice	81
Nombre de membres présents	55
Nombre de suffrages exprimés	60
VOTE	
Contre	0
Pour	59
Date de la convocation : 23/09/2015	

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES EAUX

L'an deux mil quinze, le 1^{er} octobre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux, créé par arrêté préfectoral en date du 3 Décembre 1997 et transformé par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2005, s'est réuni à 20H à Le Pin, Salle des Fêtes, sous la présidence de M. Michel CAILLOT.

Étaient présents : Yves LEFEBVRE, Sébastien POUTREL, Laurent DECAVEUX, Claude DEFEINGS, Alain DUTOT, Frédéric BOUTY, Georges PIEL suppléant pour M. ODEND'HAL, Nathalie BERMOND, Marie-Claude HUBY, Eric BISSAY, Gilles HOULETTE, Huguette HOUSSAYE, Didier VAILLANT-PERUS, Patrick DEBEUF, Gilles LEGRAIN, Michelle RESSENCOURT, Nathalie BUNEL, Jean-Paul SALLES, Paul MERCIER, Emmanuel THILLAYE suppléant pour M. AUBRIL, Bernard TURPIN, Jacques RUFIN, Jérémy GOURET, Philippe VACHER, Noëlle JOUVIN, Gérard LAIZE, Alain MIGNOT, Christian DOYERE, Jean-Claude CALUS, Daniel VERGER, Christophe JEANNE, Bernard CHAMPION, Jacques DUCLOS, Didier DEVAUX, Isabelle LEROY, René FLORIN, Philippe DESNOS, Francine ANGÉE, Bertrand DULONG suppléant pour M. SASSIER, Evelyne GOUBERT, Pierre BLIN, Patrick VAN DE CASTELE suppléant pour M. JURDAIN, Eric JEHENNE, Monique HERMILLY, David LACERDA, Jérôme RESSENCOURT, Evelyne GIRARDIN, Bernard POTTIER suppléant pour M. BERTRAND, Thierry ECOLASSE, Marc AUNAY, Norbert TOULIS, Stéphane MAURESA, Laurent SEURIN, Corine PICQUENDAR, Etienne COOL

Étaient absents excusés : Jean-Charles ERNAULT ayant donné pouvoir à M. SALLES, Claire SIROT ayant donné pouvoir à M. CAILLOT, Arnaud LAMBERT ayant donné pouvoir à M. MERCIER, Didier RETOUT ayant donné pouvoir à M. BISSAY, Jean-Yves LIVET, Denis GOUJON, Jean-Pierre VARRIN ayant donné pouvoir à Mme GOUBERT, Philippe RATEL

Étaient absents : Didier GLAUDIN, Charles-Henry LEBRUN, Jean-Paul MALFILATRE, Yvon BAUDOUIN, Jean-Pierre GALLET, Antoine MAILLE, Chantal HOMMAIS, Vincent MARTIN, Michel DESHAIES, Federico FELIX, Chantal LAINE, Hugues SELLIER, Alain JEHANNE, Jean-Louis SERVY, Sylvie PITREY-HELPIQUET, Jacky BARON-LEROY, Isabelle LE BELLEGO

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CONTROLES DE CONFORMITE DES BRANCHEMENTS DANS LE CADRE DE VENTES IMMOBILIERES – OBLIGATION ET FACTURATION DU CONTROLE

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une concordance de fonctionnement entre le service d'Assainissement Collectif et le SPANC

Son bureau Syndical entendu

LE COMITE SYNDICAL

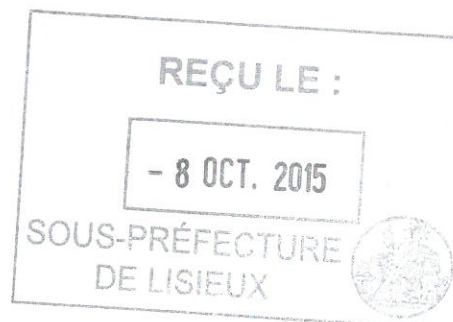
DECIDE de rendre obligatoire les contrôles de conformité des branchements dans le cadre de ventes immobilières

AUTORISE Monsieur le Président à modifier les Règlements de Service en vigueur en conséquence, en précisant que lesdits contrôles auront une durée de validité de 3 ans

DECIDE de facturer lesdits contrôles au propriétaire vendeur ou à son mandant.

Le tarif des contrôles sera fixé lors de la révision annuelle des différents tarifs.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
sous-préfecture
le
et publication le



Pour extrait certifié conforme,
Le Président du syndicat
Michel CAILLOT

